



FNC

Flash Info

n°87 - 21 février 2008 (1/4)

EXPERIMENTATION CONCERNANT L'IDENTIFICATION PAR BOUTON AURICULAIRE : UNE FORTE ATTENTE DU TERRAIN

Le 29 janvier dernier s'est réuni le comité de pilotage de l'expérimentation de l'identification par bouton auriculaire, présidé par Thierry Jamot.

Les Haras nationaux estimaient à 600 le nombre de poulains nécessaires pour la phase expérimentale. A la fin janvier, 669 boutons étaient déjà commandés pour la saison 2008, ce qui a conduit le comité de pilotage à fermer les commandes dès le 15 février.

Près de la moitié (49%) des boutons commandés l'étaient en Pyrénées, suivi de l'Auvergne et le Limousin (25%), puis la Franche-Comté (13%) et la Bretagne (5%).

Si cette expérimentation s'avère fructueuse, il sera possible d'identifier son poulain par bouton auriculaire dès le 1^{er} janvier 2010, cet acte étant reconnu acte d'élevage. L'année 2009 sera alors destinée à mettre au point la logistique d'une telle identification, qui sera bien évidemment réversible.

La FNC se réjouit de cet engouement du terrain pour un projet qu'elle a initié et soutenu dès le début.

CONDITION D'AGREMENT DES CENTRES DE COLLECTE DE SPERME D'EQUIDES : L'ARRETE VIENT D'ETRE PUBLIE

Dans le cadre de la refonte générale du cadre législatif et réglementaire régissant les activités de reproduction animale, **l'arrêté du 24 janvier 2008 fixant les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme d'équidés** vient d'être publié au Journal Officiel.

Ce texte fixe les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme destiné au marché national, et les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme destinés aux échanges intracommunautaires. Par ailleurs, l'annexe 3 précise les conditions d'agrément des étalons dans ces centres. Il est rappelé que les étalons ne doivent pas « présenter de signe clinique de maladie infectieuse » en insistant notamment sur l'anémie, l'artérite virale, et la métrite. Enfin, ce texte fixe les exigences relatives au sperme.

Les différents agréments sont accordés par le Préfet du Département, après consultation de la Direction Départementale des Services Vétérinaires. N'hésitez pas à contacter Simon HUET à la FNC pour de plus amples informations.

Par ailleurs, reste à paraître dans les prochaines semaines le texte fixant les **conditions de mise en place de la semence.**



Flash Info

n°87 - 21 février 2008 (2/4)

PRIMES AUX RACES MENACEES : PREMIER BILAN

Depuis 2007 l'aide économique aux races menacées n'est plus octroyée dans le cadre du CTE mais dans le Plan de Développement Rural Hexagonal. Si les CAD étaient accessibles à tous les éleveurs présents en France, la nouvelle version des PRME n'est accessible que dans les régions qui auront opté, dans le cadre du PDRH, pour cette mesure. Autrement dit, certains éleveurs pourront signer de nouveaux contrats, d'autres non.

En cette fin d'année 2007, 15 régions ont opté pour le dispositif global des PRME (rappelons que les PRME concernent toutes les espèces, bovine, ovine, caprine, porcine et équine) : *Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-ardenne, Ile de France, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Picardie, Poitou-Charentes, PACA Rhône alpes.*

Pour ces 15 régions 384 dossiers ont été signés, sans que nous puissions savoir combien de dossiers concernent la production équine.

Il est important de rappeler qu'il est toujours possible pour une région d'ajouter dans sa programmation, cette mesure PRME. Il est important donc que les éleveurs sollicitent leurs instances régionales (FRSEA et DRAF) pour leur démontrer l'importance pour la région, d'inscrire la prime aux races menacées dans la programmation régionale.

COMITE DE SUIVI SANITAIRE : UNE PREMIERE REUNION EN 2008

Dans le courant de l'été 2007 et en pleine crise de l'Artérite Virale Equine, l'ensemble de la filière s'est réunie au sein d'un Comité de Suivi Sanitaire, dont la mission aura été de gérer la crise.

En ce début d'année 2008, à l'aube d'une nouvelle saison de monte, ce comité s'est réuni une nouvelle fois le 11 février pour faire le point sur les différentes actions menées depuis septembre 2007 et pour organiser la veille sanitaire en 2008.

Parmi les principales actions menées figurent l'intégration du dépistage de l'AVE dans les textes régissant la monte. Ainsi, le dépistage est devenu obligatoire pour les étalons entrant dans des centres de collecte de sperme. Pour ce qui est de la monte naturelle, les races avaient la possibilité d'intégrer dans leur règlement de Stud-book, le dépistage de tous les étalons produisant dans la race. Au final, 24 races, représentant ainsi 4500 étalons, ont inséré ce dépistage dans leur stud-book. Par ailleurs, les Haras Nationaux ont testé tous leurs étalons (plus de 620 chevaux) et retiré de la monte les étalons excréteurs.

Reste que pour tous les autres étalons, et notamment ceux qui produisent hors race, mais aussi pour la voie femelle, il est de la responsabilité des éleveurs et des étalonniers de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire de leurs animaux mais plus largement de l'ensemble du cheptel français.



FNC

Flash Info

n°87 - 21 février 2008 (3/4)

Alors que la saison de monte se prépare, il est donc important de rappeler que la vigilance de tous les acteurs de la filière est importante. Cette vigilance doit s'axer d'une part sur l'état de santé générale des juments, et des poulains pour détecter tous symptômes et d'autre part sur les pratiques d'élevage et de reproduction.

Il en va de la santé générale du cheptel et de l'économie de la filière.

La réforme du **Réseau d'Epidémiologie Surveillance des Pathologies Equines (RESPE)** prend ici toute son importance. Cette organisation va en effet connaître une refonte de ses statuts pour intégrer dans son organisation les principaux acteurs de la filière mais aussi et surtout pour assumer au mieux sa mission de suivi sanitaire du cheptel équin. En se basant sur 150 vétérinaires sentinelles, et sur 2 laboratoires, le RESPE devra être capable demain de détecter le plus précocement possible, tout développement dangereux des pathologies équines, au-delà de la simple AVE.

La FNC, très attentive aux aspects sanitaires, se réjouit de pouvoir figurer dans cette nouvelle organisation.

LA FNC ORGANISE UNE FORMATION SUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La FNC, en partenariat avec la MSA et les Haras nationaux, et avec l'appui de VIVEA, organise une formation sur « *La prévention des risques professionnels grâce à une approche comportementale du cheval* ». En effet, pour la FNC et ses partenaires, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans la filière équestre sont des priorités.

Ce stage est destiné aux professionnels de l'élevage, de l'entraînement et de l'enseignement. Il aura lieu **le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2008 dans les locaux du Haras National de Villeneuve sur Lot (47)**.

Ce stage permettra d'associer connaissances théoriques et illustrations pratiques grâce à la manipulation de chevaux, suivant une approche comportementale (éthologie).

Une fiche d'information est en ligne sur le site de la FNC.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Ana Baldié au 01.45.63.05.90 ou sur fncheval@fnsea.fr.



FNC

Flash Info

n°87 - 21 février 2008 (4/4)

LA FNC A PARTICIPE POUR VOUS

- Au Salon du Cheval de Paris ;
- Aux Assises nationales du Cheval ;
- Aux Conseils d'administration de la Fival ;
- A plusieurs réunions de travail avec la FNGDS ;
- A plusieurs réunions au Cabinet du Ministre de l'Agriculture, sur l'actualité réglementaire et sur la structuration de la filière équine ;
- Au Conseil d'administration, au Conseil fédéral, au comité de coordination des Associations Spécialisées, et à la Commission Statut et Conflits de la FNSEA;
- A un conseil d'administration d'Interbev ;
- A Equigénétics
- Au comité de pilotage sur l'étude prospective sur le marché du cheval de loisirs, commandée à Sociovision/COFREMCA par les Haras nationaux ;
- Au lancement du groupe de travail cheval de l'APCA ;
- Au comité de pilotage de l'étude Agriquadra, coordonnée par le FAFSEA.

AGENDA

- 23 février au 2 mars : Salon de l'Agriculture à Paris.
- 26 février : comité de pilage sur les Références technico-économiques.
- 28 février : 34^{ème} journée de la recherche équine, organisée par les Haras nationaux.
- 6 et 27 mars : Formation « *Outils de développement commercial pour les élevages de chevaux* » organisée par la FNC à Paris.
- 20 et 21 mars : Formation « *Prévention des risques professionnels par une approche comportementale du cheval* » organisée par la FNC, la MSA et les HNx à Villeneuve-sur-Lot (47).